élections Québec

DGE-1027-VF (21-06)

RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Identification

Nom de la municipalité: GRANBY

Nom du candidat indépendant autorisé: EDGAR VILLAMARIN

Nom du représentant et agent officiel: JONATHAN ARCHAMBAULT

Période visée	Date de début (Année / Mois / Jour)		Veille de la transmission (Année / Mois / Jour)	Date de l'élection (Année / Mois / Jour)
DU	2021 / 09 / 09	AU	2022 / 02 / 13	2021 / 11 / 07

RAPPORT FINANCIER

Fonds électoral

Partie 1 - Rentrées de fonds

1. Total des rentrées de fonds de l'exercice précédent			$
2. Contributions de plus de 50 $ (section 1, total A)	Nombre de donateurs: 1	200	00 $
3. Contributions de 50 $ ou moins	Nombre de donateurs: 1	50	00
4. Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique (section 3, total D)		0	
5. Revenus accessoires (section 3, total E)		0	
6. Montants empruntés (section 2, total B)		720	00
7. Avance sur les revenus d'appariement et le remboursement de dépenses électorales		0	
8. Autres rentrées (préciser)		0	00
9. TOTAL DES RENTRÉES DE FONDS (lignes 1 à 8)		970	00 $

Partie 2 - Sorties de fonds

10. Dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total F)	928	68 $
11. Montants non inclus dans les dépenses électorales (Rapport de dépenses électorales, total G)		
12. Montant remboursé sur emprunts (section 2, total C)		
13. Autres sorties (préciser)		
14. TOTAL DES SORTIES DE FONDS (lignes 10 à 13)	928	68 $

Partie 3 - Solde du fonds

15. ENCAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE* (ligne 9 moins ligne 14)	1	32 $

* L'encaisse à la fin de la période ne peut pas être négative. Vous devez obligatoirement régulariser la situation à l'aide de contributions ou d'un acte d'emprunt.

Établissement financier

Nom de l'établissement où sont déposées les sommes recueillies: CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRANBY-HAUTE-YAMASKA

Adresse de l'établissement: 450 PRINCIPALE, GRANBY

N° du compte: 572 9728

RAPPORT FINANCIER (suite)

Section 1 - Liste des électeurs dont le total des contributions est de plus de 50 $

Nom et prénom de l'électeur (par ordre alphabétique)	Adresse du domicile*	Reçu		
		Date	N°	Montant
MANON ANGERS	240 DENISON O # 301, GRANBY	20 SEPT	142791	200,00

* Si une contribution est versée par un électeur non domicilié, il faut inscrire l'adresse qui justifie la qualité d'électeur.

Total A 200,00

Section 2 - Emprunts et cautionnements

Emprunts

Nom, prénom et adresse du prêteur	Date	Taux	Solde de début	Montant emprunté	Montant remboursé	Solde de l'emprunt	Intérêts payés
VILLAMARIN EDGAR	28 SEPT 2021	5 %		720,00		720,00	—
240 DENISON O, # 301, GRANBY							
				Total B	**Total C**		

Cautionnements

Nom et prénom de l'électeur qui se porte caution d'un emprunt	Adresse de l'électeur	Montant

Section 3 - Sommes recueillies lors d'activités à caractère politique*

Date et lieu	Nature de l'activité	Prix d'entrée	Sommes recueillies Avec reçu	Sommes recueillies Sans reçu	Revenus accessoires
				Total D	**Total E**

* Pour chaque activité, remplir et joindre le formulaire DGE-10904 (voir D-M-26).

RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES

	Nom du fournisseur	N° pièce justificative	Montant payé	Distribution du montant payé				
				Dépenses électorales				Montants non inclus dans les dépenses électorales
				Publicité	Biens et services	Location de locaux	Voyages et repas	
1	LES IMPRIMERIES SHEFFORD INC.	003	768 68 $	768 68 $	$	$	$	$
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21	Additionner (lignes 1 à 20)		988 68	988 68				
	Dépenses faites, non réclamées	Date de la réclamation (si connue)	↓	↓	↓	↓	↓	↓
22								
23								
24	Additionner (lignes 22 et 23) *Joindre un chèque à l'ordre du trésorier pour le montant des dépenses faites, non réclamées							
25	Additionner (lignes 21 et 24)		$	$	$	$	$	$

*S'il y a lieu, ce rapport doit inclure toutes les dépenses inscrites au rapport DGE-1044 « Rapport financier d'un électeur autorisé ».

Dépenses électorales (totaliser le montant des quatres colonnes)

988,68 $

Total F

Total G

Limite des dépenses électorales 3352,80 $

RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES (suite)

Réclamations contestées		
Nom et adresse du fournisseur	Raison de la contestation	Montant

Signature et déclaration du représentant officiel et agent officiel ou de la représentante officielle et agente officielle

Je, JONATHAN (Prénom) ARCHAMBAULT (Nom),

domicilié au 519 RUE BOURGET OUEST, APP.5, GRANBY (Adresse),

représentant et agent officiel du candidat indépendant autorisé

EDGAR VILLAMARIN (Nom du candidat indépendant autorisé),

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit à cette fin, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Toutes les sommes recueillies pour le candidat indépendant autorisé ont été déposées à même le seul fonds électoral ouvert pour les fins de l'élection (article 439 et directive D-M-4) et sont conformes à la *Loi*. L'ouverture d'un tel compte n'est pas nécessaire lorsque les sommes proviennent exclusivement de contributions fournies par le candidat indépendant autorisé lui-même, au sens du 3e alinéa de l'article 458.
4. Le cas échéant, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le seul fonds électoral ouvert aux fins de la présente élection.
5. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la *Loi*. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
6. Toutes formes d'entrées ou de sorties de fonds ont été déposées ou acquittées à l'aide du compte bancaire inscrit au présent rapport financier.
7. Un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
8. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de cette période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de leur travail n'a fait l'objet d'aucune compensation ni contrepartie.
9. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la *Loi*. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60e jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées.
10. Le cas échéant, toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral ouvert aux fins de la présente élection (article 458 et directive D-M-4), à l'exception des réclamations contestées mentionnées dans le présent rapport.
11. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
12. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture, en conformité avec l'article 466 de la *Loi*. Ces factures présentent l'intégralité des biens fournis ou des services rendus.
13. Toutes les dépenses électorales ont été engagées au prix courant du marché, conformément aux articles 427 et 461. De plus, à l'exception du travail bénévole, une facture attestant de la valeur de tout bien ou service fourni à titre gratuit par un électeur ou une électrice est jointe au rapport.
14. Les renseignements contenus dans les présents rapports sont vrais, exacts et complets.

Signature de l'agent officiel — Date: 4 FEVRIER 2022

Signature et déclaration du candidat indépendant autorisé

Je, EDGAR (Prénom) VILLAMARIN (Nom)

domicilié au 240 DENISON OUEST, SUITE 301, GRANBY (Adresse)

candidat indépendant autorisé, déclare ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance des règles concernant le financement et les dépenses électorales.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions leur obligation de respecter les règles liées au financement.
3. J'ai pris connaissance des pratiques de sollicitation du représentant officiel ou de la représentante officielle et je juge qu'elles sont conformes à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
4. J'ai rappelé à l'agent officiel ou à l'agente officielle son obligation de respecter les règles liées aux dépenses électorales.
5. Je déclare avoir transmis au représentant officiel et agent officiel ou à la représentante officielle et agente officielle toute l'information financière nécessaire pour lui permettre de dresser ce rapport.
6. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
7. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel et agent officiel ou de la représentante officielle et agente officielle.
8. Je vous confirme qu'à ma connaissance, cette personne a réalisé son mandat en conformité avec la *Loi*.

E. Villamarin B., le 04-02-2022

Signature du candidat indépendant autorisé — Date

élections Québec

DGE-1030-VF (21-03)

Liste des solliciteurs et des solliciteuses

En vertu des articles 432 et 433 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*,

JONATHAN ARCHAMBAULT,
Nom du représentant officiel ou de la représentante officielle

représentant(e) officiel(le) de EDGAR VILLAMARIN
Nom du parti ou de la personne candidate autorisée

dans la municipalité de GRANBY,
Nom de la municipalité

a désigné par écrit les solliciteurs et solliciteuses ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs et des solliciteuses	Pour la période Du	Au	Numéro du certificat
Prénom et nom: EDGAR VILLAMARIN	22 SEPT	31 DEC 2021	
Adresse			
Prénom et nom			
Adresse			
Prénom et nom			
Adresse			
Prénom et nom			
Adresse			
Prénom et nom			
Adresse			

Signature du représentant officiel ou de la représentante officielle

4 FÉVRIER 2022
Date

N.B. : Si le représentant officiel ou la représentante officielle désigne des personnes pour solliciter et pour recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et des solliciteuses et la transmettre au trésorier ou à la trésorière de la municipalité. S'il ne désigne aucun solliciteur, le représentant officiel doit transmettre une liste vide, signée, au trésorier ou à la trésorière.